

# Fipavie Ingénierie



La Solution Participation aux Bénéfices Différée

# La solution Participation

Le mécanisme de Participation aux Bénéfices Différée prévu sur Fipavie Ingénierie repose sur l'article A331-9 du Code des assurances qui autorise l'assureur à provisionner les Participations aux Bénéfices du contrat pour une durée maximale de 8 ans.

## Caractéristiques générales

- Contrat individuel vie (durée minimum de 8 ans).
- Garantie décès indexée optionnelle à la souscription.
- Accessible exclusivement aux personnes âgées de 12 ans au moins et 75 ans au plus.

Innovant et exclusif, le contrat Fipavie Ingénierie vous permet de bénéficier de tous les avantages de l'assurance vie

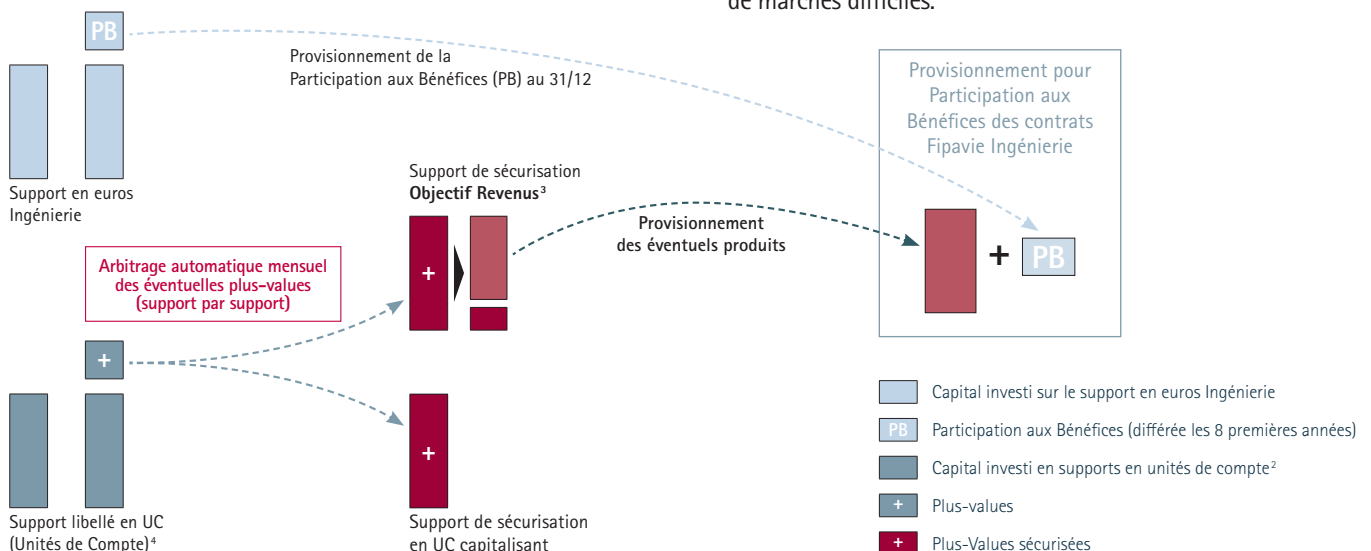
## Fonctionnement du produit : 3 grandes étapes



## Le mécanisme de PB Différée<sup>1</sup> en détail

### Provision pour participation aux bénéfices

En cas de rachat total ou de décès avant le 31 décembre qui suit le 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat, les participations aux bénéfices provisionnées au titre du contrat ne seront pas affectées par anticipation et resteront en provision.



### Garantie plancher indexée (0 à 8%)<sup>2</sup>

En cas de décès avant le 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat<sup>1</sup>, celui-ci prévoit une garantie décès indexée très souple, qui vous permet de décider et de modifier le montant que vous souhaitez transmettre à vos bénéficiaires et ce, même dans des conditions de marchés difficiles.

1 - Jusqu'au 31 décembre qui suit le 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat.  
1<sup>bis</sup> - Le 2<sup>e</sup> jour ouvré qui suit le 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat.

2 - Selon les conditions définies dans les documents contractuels de Fipavie Ingénierie.  
3 - Objectif Revenus est un support libellé en unités de comptes pouvant distribuer jusqu'à 4 fois par an.

# aux Bénéfices Différée

## Bénéficiez d'une gestion financière reconnue

Fipavie Ingénierie vous offre la possibilité d'investir sur une **gamme de plus de 30 supports exprimés en unités de compte<sup>4</sup>** gérées par Oddo Asset Management (filiale du Groupe Oddo).

Depuis 1987, **Oddo Asset Management est l'une des principales sociétés indépendantes de gestion d'actifs en Europe**, qui a bâti sa notoriété sur la qualité de ses processus de sélection de valeurs, parmi les principales classes d'actifs en Europe et à l'international (actions, obligations, obligations convertibles, multigestion et diversifiés).

## Sécurisation des produits réalisés

Fipavie Ingénierie vous permet de sécuriser l'ensemble des éventuels produits réalisés :

- Au titre des supports libellés en unités de compte<sup>4</sup>, chaque mois le cas échéant, les plus-values constatées sont arbitrées mensuellement pour leur sécurisation vers un OPCVM de capitalisation (**Orsay Active Long Short, Oddo Court Terme**) ou un OPCVM de distribution **Objectif Revenus**.
- Au titre du support en euros Ingénierie : chaque année, la participation aux bénéfices non attribuée immédiatement est provisionnée et ce lors des 8 premières années<sup>1</sup> de votre contrat.

## Fiscalité<sup>5</sup>

**Rachats** Seuls les produits affectés au contrat sont soumis au barème de l'impôt sur le revenu ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire.

**ISF** Seule la valeur de rachat du contrat au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année constitue l'assiette de l'ISF. La valeur de rachat ne tient pas compte des participations aux bénéfices provisionnées non affectées au contrat.

**Décès** Les primes versées avant 70 ans feront l'objet d'une taxation forfaitaire du capital transmis après abattement de 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats confondus (article 990I du CGI). Pour les primes versées après 70 ans, seule la fraction qui excède 30 500 euros est assujettie aux droits de succession. Cet abattement de 30 500 euros est global, quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires (article 757B du CGI).

**Prélèvements sociaux** Sur le support euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits. Concernant les supports en UC, les prélèvements sociaux sont prélevés sur les produits générés lors des rachats. Les prélèvements sociaux relatifs à la participation aux bénéfices différée seront donc prélevés lors de son affectation au contrat, c'est-à-dire le deuxième jour ouvré qui suit le 31 décembre du 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat.

## Pour résumé, Fipavie Ingénierie présente de nombreux avantages

- Plus-values sécurisées sur le support en euro (Provision pour Participation aux Bénéfices)<sup>6</sup>.
- L'assiette fiscale des rachats est diminuée du fait du mécanisme de Provision pour Participation aux Bénéfices<sup>6</sup>.
- Les Prélèvements Sociaux sur les produits affectés à la provision pour Participation aux Bénéfices seront prélevés le 2<sup>e</sup> jour ouvré qui suit le 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat<sup>1</sup>.
- Optimisation successorale grâce au cadre avantageux de l'assurance vie.

### Le saviez-vous : Fipavie Ingénierie existe aussi en version Capitalisation avec le même mécanisme de participation aux bénéfices différée !

- Pas de limite d'âge à la souscription.
- En cas de décès au cours des 8 premières années, les participations aux bénéfices provisionnées ne rentrent pas dans l'actif successoral.
- Pas de dénouement du contrat au moment du décès qui est alors transmis aux héritiers du souscripteur.

#### Fiscalité

- **Rachat** : Même régime que pour l'assurance vie.
- **Décès** : Valeur de rachat du contrat soumise aux droits de succession.
- **ISF** : Seule la valeur nominale du contrat doit être déclarée au titre de l'ISF.
- **Prélèvements Sociaux** : Même régime que pour l'assurance Vie.

<sup>4</sup> - Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette aux fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

<sup>5</sup> - Selon fiscalité en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

<sup>6</sup> - Pendant les 8 premières années de votre contrat, jusqu'au 31 décembre.

# Fipavie Ingénierie

## GÉNÉRATION VIE

Compagnie d'assurance vie créée en 2002, Génération Vie est issue de l'alliance d'un grand groupe d'assurance, Allianz, leader européen de l'assurance et des services financiers, et de Oddo&Cie, groupe familial et indépendant dans la banque d'investissement et la gestion de capitaux.

Génération Vie développe une gamme de produits d'assurance vie haut de gamme et innovante, conçue pour répondre au mieux aux exigences de la clientèle de Oddo&Cie et des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants. Son positionnement s'affirme dans une collaboration durable, à l'écoute de ses partenaires et porté sur la réussite commune.

Fipavie Exklusif Nouvelle version - Réf. : OAM-IPD171 - 0813 - Photo de couverture © Sreethan Yedlapati | Fotolia



Tour Neptune  
20, place de Seine  
92400 Courbevoie La Défense 1

Entreprise régie par le Code des assurances  
Société Anonyme au capital de 42 497 671 euros  
RCS 403 267 487 Nanterre



**ODDO & CIE**

12, bd de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09  
Tél : 33 (0)1 44 51 85 00 - Fax : 33 (0)1 44 51 85 10  
[www.oddo.fr](http://www.oddo.fr)

Société en commandite par actions au capital de 60 000 000 €  
RCS 652 027 384 Paris

Oddo & Cie est inscrit à l'Orias sous le numéro 08 046 444  
Cette immatriculation peut être vérifiée sur le site internet [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Oddo & Cie exerce son activité de courtier sous le contrôle de l'ACP  
61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 55 50 41 41  
Oddo & Cie détient 47,5% de la Compagnie d'Assurance Génération Vie